



Province de Luxembourg



COMMUNE DE NASSOGNE

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA NATURE (PCDN)

Le Collège communal de la Commune de Nassogne informe ses habitants de la tenue d'une consultation publique relative au **Plan Communal de Développement de la Nature (P.C.D.N.)** de NASSOGNE.

Le PCDN vise à préserver et améliorer la biodiversité de la Commune sur base d'une étude du réseau écologique et en faisant appel à la participation citoyenne. **Le plan du PCDN et un programme d'actions** ont été établis par un bureau d'études en partenariat avec le service environnement de la Commune, la population et les associations locales actives dans différents domaines.

Chaque citoyen de la Commune est invité à venir consulter le Plan du PCDN et le programme d'actions et émettre ses remarques et suggestions.

Date d'ouverture de la consultation	Lieu, date et heure de clôture de la consultation	Soirée d'information plénière	Les observations écrites peuvent être adressées à
01 mars 2016	Maison communale de NASSOGNE, le 15 mars 2016 à 11 h	02 mars 2016	Collège communal de Nassogne Place communale, 1 6950 NASSOGNE

Une séance d'information, sera organisée le mercredi 02 mars 2016 à 19h30 à la Maison Rurale de Nassogne.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de la consultation à la Maison communale – Bureau de l'urbanisme (**Mme ARNOULD Laurence - 084/22.07.45**) – Place communale 1 à 6950 NASSOGNE, tous les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et le samedi matin, uniquement sur rendez-vous, de 9 à 12h.

Le dossier est également consultable sur le site internet : www.nassogne.be

Les réclamations et observations éventuelles sont à adresser par écrit au Collège communal de Nassogne – Place communale 1 à 6950 NASSOGNE ou laurence.arnould@nassogne.be.

Remarque : sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et comportent le nom, l'adresse et la signature du réclamant. Les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

A Nassogne, le 22 février 2016.

Par le Collège Communal,

Le Directeur Général

Charles QUIRYNEN



Le Bourgmestre,

Marc QUIRYNEN